

Cette fiche porte sur la position de KiRA pour la protection des enfants en situation de risque ou victimes d'abus, de violence ou d'exploitation sexuels.

Contexte

Les enfants sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle, compte tenu de leur niveau de dépendance, de leur peu de pouvoir et de leur capacité limitée à se protéger. Des facteurs ethniques, de genre, culturels, économiques et sociaux supplémentaires les exposent davantage au risque d'être victimes d'abus et d'exploitation sexuels.

- Le travail comme premier facteur de risque. Dans la plupart des pays africains, par tradition ou en raison de pressions économiques, les enfants et les adolescents travaillent. C'est dans ce cadre que l'on rencontre le plus d'exploitation et d'abus sexuels (exemple des filles domestiques).
- Les conflits touchent un certain nombre de pays et de ce fait les enfants sont plus exposés : exactions, pires formes de travail, exode. Les enfants réfugiés ou déplacés courent un risque accru d'exposition aux violences et à l'exploitation sexuelle.
- Des coutumes néfastes comme le mariage précoce ou forcé restent prégnantes dans certaines régions et les filles, qu'elles s'y soumettent ou qu'elles le refusent, sont exposées à des violences sexuelles. En effet, celles qui arrivent à s'y soustraire sont souvent obligées de fuir en ville et deviennent des proies faciles.
- L'école comme moyen par excellence de diffuser l'instruction et de ce fait permettre aux enfants de mieux se protéger est parfois à l'origine de ce type d'abus (motif important d'abandon scolaire des filles).
- Les abus perpétrés au sein de la famille sont particulièrement graves car ils prouvent que l'enfant n'est pas protégé par ceux qui en ont la première responsabilité.

Les abus, violences et l'exploitation sexuels ont généralement des effets dévastateurs sur la santé physique et mentale des enfants, notamment leur capacité à apprendre et à communiquer, ainsi que sur celle de leur famille et de leur communauté.

Clarification des notions

Les abus, violences et exploitation sexuels des enfants sont compris par rapport aux valeurs, normes culturelles et sociales d'un groupe et aux normes internationales. La confrontation entre normes internationales et normes culturelles et sociales des groupes ne se fait pas sans heurts.

- Le terme « d'abus » associé à un enfant couvre les abus physiques, émotionnels et sexuels ainsi que la négligence.
- Le terme « exploitation » peut couvrir un large éventail de situations ou pratiques généralement liées au travail. Il convient de définir cette notion de travail dans le contexte socioculturel en question.
- La violence sexuelle peut prendre différentes formes, notamment le viol, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et les abus domestiques.

Les enfants ont droit à être protégés

Il existe des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux qui doivent être utilisés pour protéger les enfants contre les différentes formes d'abus, de violences et d'exploitation sexuels.

La prévention est le premier moyen de protection des enfants. Il convient donc de développer des stratégies de prévention larges et ciblées sur les groupes vulnérables.

L'élaboration de ces stratégies doit être basée sur une analyse de situation axée sur l'enfant.

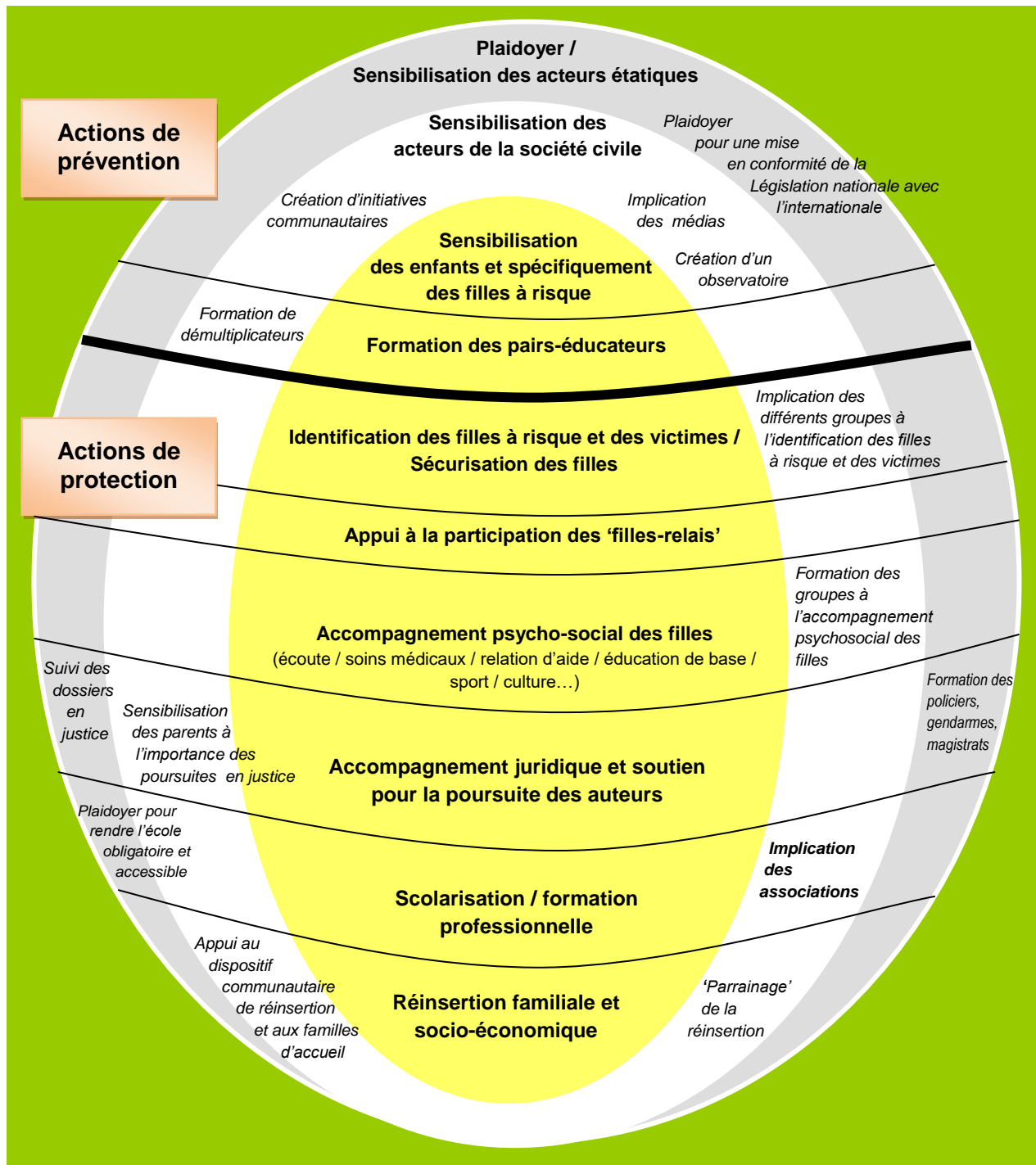
Un cadre légal spécifique important

- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), Art. 19, 20, 34, 35, 39
- La Charte Africaine sur les Droits et le Bien être de l'Enfant (CADBE), Art.16, 21, 27, 29
- Le protocole facultatif à la CDE concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants
- La convention sur les pires formes de travail des enfants (C 182)
- Le statut de Rome de la Cour pénale internationale, Art. 7 et 8
- La charte africaine de la jeunesse, Art. 23

Approche : Création d'un environnement protecteur des droits des enfants

« L'œuf de protection des enfants en situation de risque ou victimes d'abus, de violence ou d'exploitation sexuels, notamment des filles »

Principales activités



- Le 'jaune de l'œuf' symbolise les filles.
- Le 'blanc de l'œuf' symbolise les adultes de leur entourage (parents, tuteurs, grande famille, enseignants, communautés, associations et ONG etc.).
- La coquille grise symbolise les structures de l'Etat.

KiRA s'engage depuis 1996 pour la protection et la promotion des droits des enfants en situation de risque ou victimes d'abus, de violence ou d'exploitation sexuels, avec une attention particulière pour les filles.

KiRA (organisation pour les droits des enfants d'Afrique) – Schillerstr. 16, 77933 Lahr, Allemagne
info@kinderrechte-afrika.org / www.kinderrechte-afrika.org